



## TECHNICIEN(NE) PRESCRIPTEUR(TRICE)/CONTRÔLEUR(SE) DES NOUVEAUX RESEAUX D'EAU POTABLE ET D'ASSAINISSEMENT

390 Rue Henri Fabre  
38926 Crolles Cedex

- Référence de l'offre :** Direction Eau et assainissement– Réf. 038240101319465001
- Date de diffusion :** 12/01/2024  
**Nombre de poste :** 1
- Poste à pourvoir :** Dès que possible  
**Date limite de candidature :** 12/02/2024
- Date prévisionnelle de l'entretien :** 07/03/2024
- Type d'emploi :** Titulaire ou Contractuel ou Titulaire externe en disponibilité  
**Type de recrutement :** Mutation / Détachement / Intégration / Mobilité interne / CDD 1, 2 ou 3 ans renouvelable
- Cadre d'emplois :** **Des techniciens territoriaux – Catégorie B (Filière technique)**  
**Des agents de maîtrise – Catégorie C (Filière technique)**
- Lieu de travail :** Direction de l'eau et l'assainissement - ZA de Tire Poix - 38 660 SAINT VINCENT DE MERCUZE
- Temps de travail :** **Temps complet (36 heures hebdomadaires – Congés annuels + RTT)**
- Environnement de travail :** Au cœur du Sillon alpin, Le Grésivaudan se déploie entre plaine et montagnes sur un territoire d'innovation où la qualité de vie et la diversité des activités lui confèrent une forte attractivité renforcée par des opportunités de développement dans de nombreux domaines.
- Au sein de la Direction de l'Eau et de l'Assainissement (70 agents), créée en 2018 lors du transfert de compétence eau et assainissement des collectivités du territoire de la Communauté de Communes Le Grésivaudan, l'équipe de prescripteurs/contrôleur (3 agents) est en charge de l'instruction des autorisations d'urbanisme pour la compétence eau et assainissement. Elle est également garante des prescriptions et du contrôle des travaux dans le cadre de nouveaux raccordements au réseau (logement individuel/collectif, permis d'aménagé...).
- Cette équipe fait partie du service études et travaux, qui comprend également le SIG et les travaux d'investissements.
- Descriptif du poste :** Sous la responsabilité de l'adjointe du service Etudes et Travaux, vous émettez un avis sur la faisabilité technique d'un projet dans la cadre de l'instruction de l'autorisation d'urbanisme associée. Vous établissez et transmettez les prescriptions techniques auprès de l'utilisateur, en assurez le suivi terrain ainsi que le contrôle opérationnel. Vous accompagnez les usagers sur les modalités de réalisation de branchements neufs d'eau et d'assainissement. Vous êtes également amené(e) à suivre des opérations d'aménagement (opérations immobilières, zone d'activité économique).
- Vous travaillez en étroite collaboration :
- avec les cadres du service et le service mutualisé chargé de l'instruction des autorisations d'urbanisme, la direction du développement économique et la direction des services techniques de la collectivité.
  - avec les services exploitations, le service usagers, le service administratif.
- Missions :**
- Rédiger des avis techniques sur les autorisations d'urbanisme y compris pour des opérations complexes
  - Effectuer la vérification technique et réglementaire, de la faisabilité du projet au regard des infrastructures, zonages existants et avis internes,

- Échanger avec les pétitionnaires ou leurs représentants en phase de faisabilité,
- Respecter les délais règlementaires,
- Rédiger des courriers,
- Rédiger les prescriptions techniques de raccordement aux pétitionnaires
- Contrôler la réalisation des travaux de branchement d'eau et d'assainissement, d'installation de comptage d'eau.
- S'assurer de l'intégration du nouveau patrimoine créé dans le SIG
- Attester de la conformité de la réalisation au regard des prescriptions fournies, du respect du cahier des charges et des règles de l'art.
- Faire l'interface avec les gestionnaires abonnés sur la facturation des participations et le déclenchement des interventions interne (pose de compteurs).
- Informer et assurer la gestion des réclamations des usagers en lien avec les dossiers d'urbanisme
- Contrôler et faire appliquer nos exigences techniques, sur les chantiers de déviations, extension de réseau en lien avec des opérations privées.

**Planning et spécificités du poste**

8h00 – 17h00 possibilité d'organiser la semaine sur 4,5 jours  
Déplacements sur le territoire du Grésivaudan

**Profil demandé**

- ✓ Bac à bac+2 avec une expérience souhaitée de 5 ans sur poste équivalent
- ✓ Connaissances techniques et réglementaires des domaines de l'eau et de l'assainissement
- ✓ Connaissance des règles d'urbanisme
- ✓ Connaissance du fonctionnement des collectivités territoriales
- ✓ Maîtrise de l'informatique (pack office, bureautique)
- ✓ Autonomie
- ✓ Qualités relationnelles (avec les pétitionnaires, les entreprises, les communes, en interne) et rédactionnelles (Avis, courriers, mails)
- ✓ Rigueur, sens de l'organisation

**Permis et/ou habilitation(s)**

- ✓ **Permis B obligatoire**
- ✓ **Habilitation AIPR Souhaité**

**Rémunération**

Salaires **minimum** par mois de **1801,73 € brut** (échelon 1) + **450 € brut prime fonction + prime complémentaire** équivalente à 1/12<sup>ème</sup> de la rémunération

**Avantages**

RTT, tickets restaurant, participation forfait mobilité durable, participation mutuelle santé labélisée, participation à la prévoyance (si adhésion contrat en cours). Prestations d'actions sociales (vacances, loisirs, solidarités, billetterie, etc ...)

**Procédure**

Envoyer candidature (lettre et CV) en remplissant le formulaire en ligne à l'adresse suivante : <https://www.le-gresivaudan.fr/emploi> ou par courrier à communauté de communes Le Grésivaudan 390 Rue Henri Fabre 38926 Crolles Cedex.

**Contact**

Pour tout renseignement sur le poste contacter Isabelle LAB, adjointe au responsable de service : [ilab@le-gresivaudan.fr](mailto:ilab@le-gresivaudan.fr) / Tél. 06.18.94.36.00 ou Magali PERROTON, responsable de service : [magaliperrotton@le-gresivaudan.fr](mailto:magaliperrotton@le-gresivaudan.fr) / Tél. 07.71.91.65.40

**Règle statutaire**

Nous vous rappelons que conformément au principe d'égalité d'accès à l'emploi public, cet emploi est ouvert à tous les candidats remplissant les conditions statutaires requises, définies par le statut général des fonctionnaires, selon les principes du code général de la FPT (Article L. 332-14 du CGFP et article L. 332-8, 2<sup>o</sup> du CGFP).

**Travailleurs handicapés**

Nous vous rappelons toutefois, qu'à titre dérogatoire, les candidats reconnus travailleurs handicapés peuvent accéder à cet emploi par voie contractuelle.